

## **Conseil des Ministres**

### **Communiqué n° 30/2025**

Le Conseil des Ministres s'est réuni le Mardi 21 Octobre 2025, sous la Présidence de **Son Excellence Monsieur Mohamed OULD CHEIKH EL-GHAZOUANI, Président de la République.**

Le Conseil a examiné et adopté les projets de décrets suivants :

- **Projet de décret portant nomination du Président du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de Zouérate.**
- **Projet de décret portant annulation des permis d'exploitation n° 1620 C1, 2119 C2, et 2480 C2, respectivement pour les substances du groupe 1 et du groupe 2.**

Le présent projet de décret a pour objectif l'annulation des permis d'exploitation attribués à certaines sociétés, conformément aux dispositions du Code minier et de ses textes d'application, en raison du non-respect par les titulaires des obligations légales, réglementaires et contractuelles.

- **Projet de décret portant cession provisoire de réserves foncières au niveau des wilayas de Nouakchott-ouest et Nouakchott-nord au profit de la Société Nationale d'Aménagement de Terrains, de promotion et de Gestion Immobilières dénommée « El Mouritaniya Lil Agharatt »**

Ce projet de décret vise la concession de réserves foncières à Nouakchott au profit de la Société Nationale d'Aménagement de Terrains, de promotion et de Gestion Immobilières dénommée « El Mauritaniya Lil Agharatt », en application des dispositions de l'article 5 du décret 2025-033 du 24 mars 2025 portant réorganisation de cette société.

L'attribution de cette réserve foncière permettra l'élaboration d'un programme à travers lequel la société envisage de créer des milliers d'opportunités foncières, notamment par la production de lotissements aménagés et viabilisés ; ce qui contribuera sans nul doute à réguler le marché foncier national.

- **Projet de décret abrogeant et remplaçant le décret n°2013-118 du 03 juillet 2013 portant organisation du Tir à la Cible traditionnelle.**

Ce projet de décret vise à porter quelques amendements qui assurent la pérennité de la structure en charge de cette activité pour garantir les exigences de sécurité nécessaires à la pratique de ce sport.

Les modifications les plus importantes qui ont été introduites sont les suivantes :

- La référence du décret à la loi n°69-067 du 25 janvier 1969, relative aux Conditions de Détention des armes à Feu, au lieu de la loi régissant les associations ;
- L'exclusivité de l'organisation des compétitions du Tir Traditionnel à la Cible au profit d'une seule entité dénommée « Bureau mauritanien du Tir Traditionnel à la Cible » ;
- La nomination du président du Bureau, par le département de tutelle, pour un mandat de 3 ans renouvelable une seule fois ;
- L'acquisition et la gestion des armes et des munitions seront organisées par un texte réglementaire ;

Cette révision a pour objectif de revitaliser et d'assainir la gestion de cette discipline sportive authentique, en mettant en avant la préservation de nos valeurs culturelles et religieuses, ainsi que le renforcement de son rôle socio-économique au sein de nos communautés locales

A l'issue de la réunion, Son Excellence Monsieur le Président de la République est revenu sur le thème de la lutte contre la corruption en rappelant sa vision et sa conviction par rapport aux effets négatifs de la corruption sur le présent et l'avenir du pays. Il a réaffirmé sa détermination à appliquer les sanctions les plus sévères contre ceux qui ont trahi la confiance quels que soient leurs niveaux de responsabilité ou d'influence.

En application de ce principe, il a été mis fin aujourd'hui aux fonctions de tous ceux qui ont été cités dans le rapport de la Cour des Comptes et il reviendra au parquet de déclencher l'action publique pour d'éventuelles sanctions pénales en relation avec les faits indiqués dans ce rapport.

Il a également enjoint les Ministres à assumer toutes leurs responsabilités en imposant la transparence, le respect des procédures et des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Aussi ils doivent veiller à la redynamisation des structures de contrôle interne des ministères pour leur permettre de mener à bien leur rôle de contrôle de la gestion des affaires publiques au niveau de l'ensemble des administrations de l'Etat aussi bien au niveau des administrations centrales que des services déconcentrés et des établissements publics sous tutelle.

De même, il a instruit les ministres à éviter de rester les bras croisés attendant de nouvelles inspections ou de nouveaux rapports mettant à nu d'autres

infractions. Il revient désormais à tous les responsables de veiller sur la gestion des services et structures publics et partant, la correction des manquements cités dans le rapport de la Cour des Comptes.

**Le Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération Africaine et des Mauritanien de l'Extérieur** a présenté une communication relative à la situation internationale.

**Le Ministre de l'Intérieur, de la Promotion de la Décentralisation et du Développement Local** a présenté une communication relative à la situation intérieure.

**Le Ministre des Mines et de l'Industrie** a présenté une communication relative à la protection du Domaine Ferroviaire des activités minières.

Cette communication propose des mesures visant à rejeter toute nouvelle demande de titres miniers ou de carrières empiétant sur l'emprise du chemin de fer, en application des dispositions du décret n°62-058 du 23 février 1962; à revoir les coordonnées des permis de recherche existants qui empiètent sur la zone du chemin de fer ; et enfin à conditionner tout renouvellement, ou nouvel octroi de permis d'exploitation et de petites mines, déjà enregistrées, à la stricte conformité avec la bande de protection ferroviaire.

**Le Ministre de la Culture, des Arts, de la Communication et des Relations avec le Parlement** a présenté une communication relative à l'organisation de la Semaine Nationale de la Culture et des Arts du 10 août au 5 octobre 2025.

Cette communication présente l'objectif ultime de la Semaine Nationale qui est de promouvoir et diffuser l'activité culturelle et l'animation artistique durant la période estivale. Pour atteindre cet objectif, les actions suivantes ont été retenues :

- Dynamiser la scène culturelle et artistique et encourager l'engagement dans les efforts de développement local ;
- Développer et diffuser des messages de sensibilisation relatifs à la cohésion sociale, au renforcement de l'unité nationale et à la lutte contre les discours de haine et d'extrémisme
- Redonner à la lecture sa place d'instrument de développement des connaissances et d'élévation de la société ;
- Promouvoir le tourisme intérieur ;
- Encourager la société à s'attacher aux valeurs religieuses et morales et au patrimoine culturel ;
- Sensibiliser aux dangers de l'usage des stupéfiants ;

- Sensibiliser aux risques liés à l'usage non sécurisé de l'internet ;
- Découvrir les talents et favoriser leur épanouissement ;
- Développer la discipline comportementale.

Enfin, le Conseil a pris *les mesures individuelles* suivantes :

**Secrétariat Général de la Présidence de la République  
Délégation Générale à la Solidarité Nationale et à la Lutte contre l'Exclusion  
(Taazur)**

**Secrétariat Général**

- Secrétaire général : Nouey Ould Cheikh, précédemment Secrétaire Général du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

**Ministère des Finances**

**Cabinet du Ministre**

**Inspection Générale des Finances**

Il est mis fin aux fonctions de l'Inspecteur Général des Finances Amara Soumaré

**Ministère de l'Énergie et du Pétrole**

**Cabinet du ministre**

Il est mis fin aux fonctions de :

- Chargé de mission : Tourade Abed El Baghi
- Conseiller Technique : El Moustapha Béchir

**Ministère des Mines et de l'Industrie**

**Secrétariat Général**

- Il est mis fin aux fonctions du Secrétaire Général Ahmed Salem Bouhada,

**Administration Centrale**

**Direction Générale des Mines**

- Il est mis fin aux fonctions du Directeur Général des Mines Mohamed Yahya Zerrough

**Ministère de la Pêche, des Infrastructures Maritimes et Portuaires**

**Établissements Publics**

**Etablissement Portuaire de la Baie de Repos**

- Il est mis fin aux fonctions du Directeur Général Taleb Sid'Ahmed

### **Marché aux Poissons de Nouakchott**

- Il est mis fin aux fonctions du Directeur Général Cheibeta Habib Sidi Maouloud

### **Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire Établissements Publics**

- Il est mis fin aux fonctions du Directeur Général de la Société Nationale d'Aménagement Agricole et des Travaux (SNAAT) Khatri Ould El Atiqh,

### **Ministère de l'Elevage Secrétariat Général**

- Il est mis fin aux fonctions du Secrétaire Général Sadvi Sidi Mohamed.

### **Établissements Publics**

- Il est mis fin aux fonctions du Directeur Général de la Société des Abattoirs de Nouakchott Mohamed Salek Ould Ahmeida,

### **Ministère du Commerce et du Tourisme**

#### **Établissements Publics**

#### **Office National du Tourisme**

- Directrice Générale : Hawa Abou Mussa Diallo, précédemment Déléguée Générale des Expositions

### **Ministère de l'Équipement et des Transports**

#### **Administration Centrale**

#### **Direction des Etudes des Infrastructures de Transport Routier**

- Il est mis fin aux fonctions du Directeur Mohamed Cheikh Zarrough.